



# Commune de DORTAN (01590)

7. Finances  
7.5 – Subventions

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUN 2024 N° 2024-030

Nombre de conseillers : Acte rendu exécutoire après :

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 19

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 21 juin 2024
- affichage du 21/06/2024 au 20/08/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Date de la convocation :

11 juin 2024

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**PRESENTS** : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Jean-Claude GAILLARD – Josiane TOURRES - Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Gulperi BILICI - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE - Arielle PENAZZI – Lionel CORNATON – Melchior FACCHINETTI

**EXCUSEES** : Lydie GENAUDET (pouvoir à Janine DURET) - Aurore DUPLESSIS (pouvoir à Marianne DUBARE) – Emeline BAPTISTA (pouvoir à Lionel CORNATON)

**Secrétaire de séance** : Eric PAUZE

### OBJET :

**ARCHIVES COMMUNALES  
- PLAN DE FINANCEMENT  
ET DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES DU  
CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE  
L'AIN**

Madame le Maire indique aux conseillers que la Commune de DORTAN souhaite remettre à jour les archives communales. Pour ce faire, elle fera appel au service Archives du Centre de Gestion de l'Ain. Le montant de la prestation est estimé à 9 625.00€.

La Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la sauvegarde des archives des Communes de l'Ain.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement - Reprise des archives communales		
Financeurs	Montant	Taux
Conseil Départemental Ain	4 331.00 €	30.00%
DRAC	2 888.00 €	45.00%
<b>Total subventions publiques</b>	<b>7 219.00 €</b>	<b>75.00%</b>
Autofinancement	2 406.00 €	25.00%
<b>Total autofinancement</b>	<b>2 406.00 €</b>	<b>25.00%</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>9 625.00 €</b>	<b>100.00%</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la sauvegarde des archives des communes de l'Ain.
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à cette demande.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.  
LE MAIRE,  
Marianne DUBARE

<h2 style="margin: 0;">Accusé de réception d'un acte en préfecture</h2>
---

Objet de l'acte : ARCHIVES COMMUNALES - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

.....

Date de décision: 17/06/2024

Date de réception de l'accusé 21/06/2024  
de réception :

.....

Numéro de l'acte : DEL2024030

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20240617-DEL2024030-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 ,5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : DEL 2024-030 ARCHIVES COMMUNALES DDE SUBV CD AIN.pdf ( 99\_DE-001-210101481-20240617-DEL2024030-DE-1-1\_1.pdf )